

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02624 Numéro SIREN : 803 535 665 Nom ou dénomination : A.C AUTO ECOLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/03/2021 sous le numéro de dépôt 3377



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert	01012018	31122018	Exercice clos	31122018	x
Statut de l'entreprise			Forme juridique		
CAIE importante ou non la base de données			Si entreprise soumise au régime de la TVA		
Entreprise soumise au régime de la TVA			Si entreprise soumise au régime de la TVA		
223 (régime de la TVA) ou non la base			Si entreprise soumise au régime de la TVA		
Autre			Si entreprise soumise au régime de la TVA		(s)

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
Société A.C AUTO ECOLE													96 RUE JEAN JAURES															
SIRET		8	0	3	5	3	5	6	6	5	0	0	0	1	9	95400 ARNOUVILLE LES GONESSE												
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPEES

s entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

ur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

[illegible]

ACTIVITE			
Activités exercées	AUTO ECOLE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	1 6 8 4 4
	Bénéfice imposable à 15%					

Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
/ à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%
				PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ Pôle de compétitivité ☐
 Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ SII cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	--	---

D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2036)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E. CONFIDENTIALITY

recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise conventionné		Nom et adresse du conseil	
XE EXPERTISE ASSOCIES 2 RUE DE PARIS 5500 GONESSE Tél: 01.83.83.60.20		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du VSA conventionné		Qualité et nom du déclarant	
N° d'agrément du CGA		Date: 16/04/2019 Lieu: ARNOUVILLE LES GONESSE Qualité et nom du signataire: Signature: <i>certifie conforme à l'original</i>	
Tél:			

pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

REPARTITION DES REVENUS ENTRE LES PARTS SOCIAUX, AVEC QUELQUES REVENUS DES PARTS DISTRIBUTES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
moins que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

[illegible]

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

www.pearsoned.com

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	11 665	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Processions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

ANNÉE 2018 ou exercice

du 01012018

au 31122018

**** TOTAUX**

10

€

Total

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise	Société A.C AUTO ECOLE		Néant
Adresse de l'entreprise	96 RUE JEAN JAURES		95400 ARNOUVILLE LES GONESSE
Numéro SIRET *	8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent *	1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 8	3 1 1 2 2 0 1 7
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	22 916	7 669
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 924	1 900
Total I (5)		044	048	22 916	9 569
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	505	1 170
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	311	4 831
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 458	7 647
	Total II	096	098	4 275	13 648
Total général (I+II)		110	112	9 321	23 217
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		200	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	) 132		
	Report à nouveau	134		(7 446)	(8 923)
	Résultat de l'exercice	136		(16 574)	1 677
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(21 820)	(5 246)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 949	2 107
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	21 722	) 172	26 356
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		31 141	28 463
	Total général (I + II + III)	180		9 321	23 217
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	24
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le								Exercice N-1 clos le			
		L3 1 1 2 2 0 1 8 J								3 1 1 2 2 0 1 7 J			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *												
	Production vendue	biens											
		services *											
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											
	Production immobilisée *												
	Subventions d'exploitation reçues												
	Autres produits												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												
	Variation de stock (marchandises) *												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)											
	Impôts, taxes et versements assimilés												
	Rémunérations du personnel *												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												
	Dotations aux amortissements *												
	Dotations aux provisions												
	Autres charges												
	Total des charges d'exploitation (II)												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers												
	Produits exceptionnels												
	Charges financières												
	Charges exceptionnelles												
	Impôts sur les bénéfices *												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)													
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												
	Provisions non déductibles *												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)												
	Divers ZFA (44, quaterdecies)												
	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)												
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)												
	Investissements outre-mer												
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS													
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												
	Déficits antérieurs reportables : *9.....4.9.3 dont imputés sur le résultat :												
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS												

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

31/12/2018

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES AMENDES		235
Total des réintégrations diverses	330	235

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		505
Total des déductions diverses	350	505

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456	6 750
	Matériel de transport	460	462	464	466	19 289
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
	Immobilisations financières	480	482	484	486	1 924
	TOTAL	490	492	494	496	27 963

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobiliisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values								
	①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme						
											19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧		
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations			590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)													591				
TOTAL									596		585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS *

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	9 493
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	9 493
Déficits de l'exercice	860	16 844
Total des déficits restant à reporter	870	26 336

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 899
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 935
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DECLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.C AUTO ECOLE		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
---	-----	--

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.C AUTO ECOLE

ADRESSE (voie)

96 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL

95400

VILLE

ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YABAS

Prénom(s)

OSANA

Nom marital

% de détention

95.00

Nb de parts ou actions

95

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

2

Voie

RUE CASSIOPEE

Code postal

95350

Commune

ST BRICE SOUS FORET

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 0 3 5 3 5 6 6 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.C AUTO ECOLE

ADRESSE (voie)

96 RUE JEAN JAURES

CODE POSTAL

95400

VILLE

ARNOUVILLE LES GONESSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.C AUTO ECOLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 €

Siège Social : 96 RUE JEAN JAURES 95400 Arnouville

RCS PONTOISE 803 535 665

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

30/06/2019

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31/12/2018** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dû dit exercice.

Au cours de l'exercice clos le **31/12/2018** le chiffre d'affaires s'est élevé à **36 312 € H.T.**

Le montant des traitements et salaires s'élève à **12 053 €.**

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **2 756 €.**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **52 029 €.**

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos au **31/12/2018** : **-15 717 €.**

Le résultat courant avant impôts, s'élève également à : **-16 844 €.**

Le bilan de notre société, arrêté à la date du **31 Décembre 2018** fait apparaître une perte de **16 574€.**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

REPORT A NOUVEAU : -16 574 €

Afin de nous informer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous invitons à approuver par vote le texte des résolutions proposées.

Le président



A.C AUTO ECOLE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 000 €

Siège Social : 96 RUE JEAN JAURES 95400 Arnouville

RCS PONTOISE 803 535 665

PROJET ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

30/06/2019

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF
LE TRENTE JUIN A ONZE HEURES.**

Les associés de la Société **A.C AUTO ECOLE**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 000 € divisé en 100 parts de 20 €, dont le Siège Social est : 96 RUE JEAN JAURES 95400 Arnouville immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous **RCS PONTOISE 803 535 665** se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YABAS OSANA, Président

Sont présents :

-MR YABAS OSANA

100 parts = 2 000 €

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

100 parts = 2 000 €

La majorité des parts composant le capital social étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Utilisation article 36 – pour convoquer l'assemblée générale sans délai
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et quitus au Président,
- Examen des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Question diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée:

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018.
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée réglementaires ont été adressés aux associés ou tenues à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de **16 574 €** de l'exercice de la manière suivante :

REPORT A NOUVEAU : -16 574 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le président

